

La Ville soutient ses jeunes dans leurs projets

17 - 30 ANS



BOURSE

Dossier de candidature

D'AVENIR

RENSEIGNEMENTS

PIJ • 2-4, rue Henri Barbusse

06 19 93 23 30 • [pjm@mairie-dugny.fr](mailto:pij@mairie-dugny.fr)



VILLE-DUGNY.fr

Bourse d'avenir, qu'est-ce que c'est ?

Vous avez un projet et vous cherchez des financements pour le faire aboutir ? La Ville de Dugny peut vous aider. Remplissez ce dossier et déposez-le au Point Information Jeunesse (PIJ). Il sera étudié et pourra être retenu pour bénéficier d'une aide.

La bourse d'avenir a pour objectif d'accompagner les jeunes face à leurs difficultés, leurs besoins, leurs attentes, favoriser la réussite de la jeunesse dugnysienne.

La bourse d'avenir propose aux porteurs de projets :

- Une aide financière
- Un soutien et un accompagnement
- Un réseau de partenaires
- Une valorisation du projet à un niveau local

Pour quels types de projet ?

Le projet peut s'inscrire dans différents domaines :

ETUDES : Dans le cadre d'un projet d'études en France ou à l'étranger, il s'agit d'aider au financement du coût d'inscription ou de scolarité, des dépenses de la vie courante liées aux études supérieures (logement, frais de déplacement, etc.).

FORMATION : Accompagner dans le financement des formations non prises en charge par le Pôle emploi et la Mission locale, ou bénéficiant d'une prise en charge partielle.

CRÉATION D'ENTREPRISE : Dans le cadre de projets d'entreprenariat, il faudra avoir bien défini les contours de son projet, avoir un business plan, avoir réfléchi au statut juridique. A défaut, être suivi par une structure accompagnante (EPT, ADIE, My Creo). Dans le cadre du suivi et du soutien, le candidat pourra se voir orienter vers ces partenaires.

AUTRES : projet solidaire, action culturelle, projet linguistique...

Conditions pour en bénéficier

- Avoir entre 17 et 30 ans
- Résider à Dugny

En échange de l'accompagnement, il faut :

- Réaliser un nombre d'heures de bénévolat au sein d'une association de la ville.
- Partager son expérience et participer aux événements liés au dispositif, notamment lors du «Trophée Jeunes et Citoyens».

À savoir :

Cet appel à projet est limité à un dossier par personne par année civile.

BOURSE D'AVENIR



Le Point Information Jeunesse (PIJ)

est votre lieu ressource pour vous aider à remplir votre dossier de candidature, élaborer et formuler votre projet, vous préparer pour votre présentation devant le jury qui décidera du montant de la bourse qui vous sera allouée.

N'hésitez pas à contacter le PIJ

2-4 rue Henri Barbusse

06 19 93 23 30

pij@mairie-dugny.fr

Les étapes clefs !

PRÉSENTATION : Entretien avec un membre de l'équipe afin de présenter le dispositif de la bourse d'avenir et voir si cela peut convenir à votre projet.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Déposez physiquement votre dossier de candidature complet (avec toutes les pièces justificatives nécessaires) au PIJ.

ATTENTE D'UNE RÉPONSE : DOSSIER ÉLIGIBLE OU NON

Attendez le retour de l'équipe du PIJ pour savoir si le dossier est éligible ou non.

COACHING

Si votre dossier est éligible, vous serez contacté pour organiser une session de coaching (travail sur l'éloquence, la prise de parole, etc.) afin de préparer la présentation devant le jury de la commission.

PRÉSENTATION DEVANT LE JURY

Vous présentez votre projet devant le jury de la commission et il décidera ensuite de l'aide financière précise à apporter.

La commission

Lors de la commission, tous les porteurs de projet sont réunis face à un jury. Chacun présente de manière succincte son projet et répond à d'éventuelles questions.

Attention ! Tous les membres porteurs d'un projet doivent être présents durant la commission pour présenter leur projet.

La commission sera composée de :

- Monsieur le Maire
- L'élue à la jeunesse
- Membres du Conseil Consultatif de la Jeunesse
- Membres de la Direction des Actions Educatives
- Partenaires de l'insertion professionnelle (Mission emploi) partenaires locaux.

APRÈS LE PASSAGE DEVANT LA COMMISSION

Les jours suivant la commission, vous serez informé du montant accordé. Un délai de deux mois est nécessaire au versement.

PRESENTATION DU PORTEUR DU PROJET



IDENTITÉ

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Nationalité :

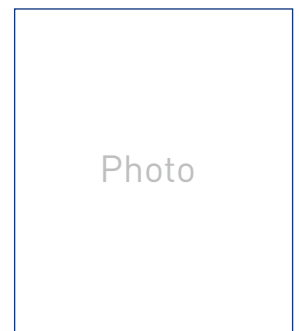
Genre : Homme Femme

Adresse :

Depuis combien de temps résidez-vous à Dugny ?

Téléphone :

Mail :



SITUATION

Niveau d'études obtenu :

Votre situation : Collégien Lycéen Étudiant Service civique

Demandeur d'emploi R.S.A.

Salarié depuis..... en temps partiel en temps complet

Type de contrat : CDD CDI Intérim

Métier ou fonction exercé :

Autre :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié.e Pacsé Séparé Divorcé Veuf

Avez-vous des enfants à charge ? Oui Non

Si oui, combien :

SITUATION DES PARENTS

Êtes-vous à la charge de vos parents ? : Oui Non

(si oui, complétez ci-dessous)

Activité du père :

Activité de la mère :

CONDITIONS DE LOGEMENT

Logement individuel

Hébergement chez le(s) parent(s)

Si hébergé par parent(s), nombre de frères et soeurs
au domicile.....

Hébergement chez un autre membre de famille

Hébergement chez un ami

Hôtel

Sans logement

Autre (précisez).....

LES CO-PORTEURS DU PROJET

CO-PORTEUR N°1

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / Âge : Lieu de naissance :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

CO-PORTEUR N°2

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / Âge : Lieu de naissance :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

CO-PORTEUR N°3

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / Âge : Lieu de naissance :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

CO-PORTEUR N°4

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / Âge : Lieu de naissance :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

MOTIVATIONS : Expliquez comment est né ce projet, ce qui vous motive pour sa réalisation, les objectifs.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont les principales étapes de votre projet ?

CALENDRIER dates ou périodes	ETAPES DE RÉALISATION les tâches, les actions que vous devez effectuer pour préparer, réaliser et valoriser votre projet

MOYENS ET BESOINS À MOBILISER

En terme matériel(s)

En terme humain(s)

En terme de communication

En terme de financement

Montant de l'aide souhaité :

Les partenaires : Citez les partenaires sollicités ou envisagés pour co-financer votre projet (famille, réseau personnel, entreprise, association, personnalités publiques, dispositifs de droit commun...)

AUTORISATION PARENTALE



À compléter par le représentant légal pour tout candidat mineur

M. - Mme :

Adresse :

Code Postale :

Ville :

Je soussigné(e) M - Mme (Nom, Prénom).....,
représentant légal de Mlle – M (Nom, Prénom).....,
certifie avoir pris connaissance du projet présenté dans le cadre du dispositif
municipal Bourse d'Avenir.

À cet effet, je reconnais que la Ville de Dugny ne sera en aucun cas responsable des conditions
dans lesquelles l'initiative sera réalisée, et m'engage à respecter les termes du règlement et
à souscrire une assurance responsabilité civile le couvrant ainsi que tous tiers, des risques
inhérents à la réalisation du projet.

Il est également porté à mon attention que la réalisation de l'action pour laquelle l'aide a été
accordée doit être effectuée dans l'année qui suit la décision. De fait, en cas non réalisation du
projet, le ou les bénéficiaires du projet sont solidairement responsables du non-respect de leur
engagement et seront soumis au remboursement intégral de l'aide versée par la municipalité.

En outre, la municipalité se réserve le droit d'émettre un titre de recette en cas de difficulté pour
la restitution.

À Dugny, le...../..... /

Signature du représentant légal
Précédée de la mention
« Lu et approuvé »

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR



Je soussigné

-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

Candidat à la bourse m'engage sur l'honneur à utiliser la totalité de la somme qui m'est allouée pour la réalisation de mon projet.

Je m'engage :

- Respecter mes rendez-vous de méthodologie de projet avec le PIJ.
- Utiliser l'argent de la bourse exclusivement dans le cadre du projet.
- Si la réalisation du projet se trouve compromise, à en avertir aussitôt le PIJ par mail ou par courrier et à restituer tout ou partie de la bourse reçue (déduction faite des frais engagés et justifiés) afin que cette bourse puisse être attribuée à un autre projet.
- Remettre un bilan du projet ainsi qu'un bilan financier.
- Participer aux événements de valorisation liés au dispositif et partager mon expérience.
- Effectuer mon engagement citoyen, auprès de l'association sollicitée (en respectant la durée prévue, les horaires et les engagements pris).
- Porter la mention « avec le soutien de la Ville de Dugny » sur chaque communication de mon projet.

À Dugny, le...../..... /

Signature(s) de chacun des membres candidats à la Bourse d'avenir :

Pièces administratives à fournir :

- Copie de la pièce d'identité (CNI, passeport ou titre de séjour)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF) Si je suis hébergé.e : une attestation d'hébergement avec la pièce d'identité de l'hébergeant
- RIB au nom du porteur de projet
- Toutes les factures / devis liés au projet
- Le dossier de candidature dûment complété et signé

A noter : Cette liste est donnée à titre indicatif. Au besoin et en fonction de votre projet, nous pourrions être amené à demander des documents complémentaires.

Cadre réservé à l'administration

Date d'enregistrement du dossier :/...../.....

Numéro du dossier :

Présenté au jury, réuni le :/...../.....

Avis du jury : Positif Négatif

Appréciation :

.....

.....

.....

.....

.....

Montant accordé :

Règlement intérieur

Art. 1 – Objet de la Bourse d’Avenir

La Ville de Dugny propose une « Bourse d’Avenir » visant à favoriser la participation et l’expression des jeunes à la vie de la collectivité et à renforcer la cohésion sociale par des actions de solidarité, d’ouverture aux autres.

Art. 2 – Éligibilité des projets

La Bourse d’Avenir permet d’accompagner financièrement les projets des jeunes dans les domaines de la formation, des études de la création d’entreprise... Elle s’adresse aux jeunes domiciliés à Dugny et âgés de 17 à 30 ans à la date de l’enregistrement de la candidature.

Le projet peut être porté par une seule personne ou par plusieurs jeunes. Lorsque le projet est porté par plusieurs jeunes, le porteur principal et la moitié au moins des candidats doivent être domiciliés à Dugny.

Sont exclus :

- les projets dont la réalisation est déjà terminée,
- les actions déjà financées par la Ville de Dugny,
- la consommation de vacances ou de loisirs ne témoignant d’aucune dimension de projets,
- les projets correspondant à des demandes d’équipement ou de matériel scolaire,
- les projets entrant dans le cadre d’une formation scolaire ou universitaire,
- la participation à des galas de fin d’année, des sorties festives, ou à des opérations récurrentes.

Art. 3 – Modalités de dépôt et de sélection des projets

Les projets sont instruits par le PIJ (Point Information Jeunesse) et sélectionnés par un comité de pilotage présidé par l’adjointe au Maire en charge de la jeunesse.

Le calendrier de dépôt des dossiers et de réunion de la commission est fixé chaque année par une commission AD HOC de la Ville Dugny.

L’instruction du dossier est effectuée en quatre étapes :

- 1/ le dépôt du dossier,
- 2/ la présentation orale du projet,
- 3/ la notification de la bourse,
- 4/ le contrôle de la réalisation du projet et de l’utilisation de la bourse.

Art. 4 – Le dépôt du dossier

Un dossier réalisé par le porteur doit être déposé au PIJ de la Ville de Dugny. Il détaille les objectifs du projet, la liste des participants, le budget prévisionnel, et le calendrier de réalisation des actions. Sont joints au dossier les pièces suivantes :

- la liste nominative des participants identifiant le porteur principal du projet,

- une copie de la carte nationale d’identité de chaque participant,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois pour chaque participant,
- le relevé d’identité bancaire du porteur principal du projet,
- une autorisation parentale pour chaque participant mineur.

Tout dossier incomplet est refusé.

Art. 5 – La présentation orale du projet

Les candidats dont le dossier est à la fois complet et conforme aux objectifs du dispositif sont auditionnés par le comité de pilotage de la Bourse d’Avenir.

Art. 6 – Versement de la Bourse d’Avenir

La Bourse d’Avenir est versée par mandat administratif directement au porteur principal du projet.

Son montant est laissé à l’appréciation de la commission.

Art. 7 – Contrôle de la réalisation du projet et engagement du porteur de projet

Le porteur de projet s’engage à :

- fournir un bilan écrit présentant le bilan de l’action dans les deux mois qui suivent la période indiquée pour la réalisation du projet,
- fournir tout élément ou justificatif demandé par le PIJ de la Ville de Dugny,
- mentionner le soutien de la Ville de Dugny sur les outils et supports de communication liés au projet,
- informer le PIJ de tout changement de nature à modifier la nature du projet ou sa date de réalisation.

Art 8. – Droits à l’image

Chaque candidat (et pour les mineurs, le titulaire de l’autorité parentale) autorise la Ville de Dugny à effectuer des prises de vue, et à diffuser les photographies prises à l’occasion de la réalisation du projet. Ces photographies pourront être utilisées pour les supports municipaux d’information non commerciaux tels que le magazine “Dugny plus”, le site internet de la Ville de Dugny, des affiches ou tracts, les réseaux sociaux de la Ville de Dugny, ainsi que dans le cadre des manifestations publiques organisées par la Ville de Dugny.

Fait à Dugny,
Quentin GESELL
Maire de Dugny





BOURSE D'AVENIR

Renseignements

Le Point Information Jeunesse (PIJ)

2- 4 rue Henri Barbusse - 93440 Dugny

06 19 93 23 30

[pij@mairie-dugny.fr](mailto:pj@mairie-dugny.fr)



VILLE-DUGNY.fr